

Oui à la modification

de la loi sur la radio et la télévision



La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) était datée, raison pour laquelle elle a été révisée par le Par-

lement. Le PLR VS soutient la nouvelle LRTV car elle apportera des améliorations utiles et nécessaires, notamment pour les radios et télévisions régionales. Le nouveau système de redevance s'inscrit également dans une perspective de service public de qualité, indispensable à tout état démocratique.

Un coût moindre pour tous

Avec la nouvelle LRTV, tous les mé-

nages s'acquitteront d'une redevance moindre. Celle-ci coûtera seulement 400 francs environ, au lieu de 451 actuellement. 75 % des entreprises ne paieront plus de taxe audiovisuelle, tandis que le 9 % va payer moins qu'actuellement. Donc 84% des entreprises profiteront de la nouvelle LRTV

Une redevance audiovisuelle moderne

Il est possible de capter des programmes de radio et de tv presque partout par le biais d'ordinateurs, de tablettes ou de smartphones. Une redevance liée à la possession d'un poste de radio ou de télévision n'est plus adaptée à notre temps. Pour cette raison, une redevance indépen-

dante des appareils de réception est moderne et nécessaire.

Diminution de la bureaucratie

La redevance audiovisuelle sera indépendante du nombre et du type d'appareils de réception. Puisque tout le monde s'acquitte de la redevance audiovisuelle, il n'y aura plus de resquilleurs et par conséquent plus de contrôles.

Une loi vitale pour les radios et TV régionales

Si le oui l'emporte le 14 juin, les grands gagnants ne seront ni la SSR, ni Billag, ni le service public national mais bel et bien les radios et TV régionales. La nouvelle loi prévoit de faciliter l'octroi des concessions aux radios régionales

confrontées jusqu'à présent à des montagnes administratives inutiles pour renouveler leur concession.

La révision de la LRTV rendra possible un montant de la quote-part de la redevance plus élevé pour les télévisions régionales concessionnées, qui en ont un grand besoin. Plusieurs études démontrent en effet que les moyens dont elles disposent sont très limités et ne permettent pas une certaine pérennité nécessaire à leur développement, notamment au niveau technologique.

Au final, la nouvelle LRTV est une construction intelligente et avantageuse pour le plus grand nombre. Elle va dans le sens de l'intérêt général.

Jean-René Germanier

Pourquoi je voterai non

à l'initiative sur les successions



Il arrive parfois en politique que les choix soient difficiles, compliqués, cornéliens. Avec cette initiative

fédérale sur les successions, cette fois, la décision me paraît très facile à prendre. C'est un non massif que je glisserai dans les urnes car cette nouvelle attaque est la petite goutte qui fait déborder le vase. Après la Lex Weber, après la LAT, après le combat contre les forfaits fiscaux, ne voilà-t-il pas que certains se sont mis en tête de créer un nouvel impôt dont presque personne ne veut. Cette nouvelle agression frontale contre le modèle suisse constitue une grave atteinte contre les PME de ce

pays, contre les familles et contre l'autonomie des cantons.

Les PME suisses sont le poumon économique de la Suisse. Elles représentent 80% de l'ensemble du tissu économique helvétique. Après le 15 janvier 2015 et l'abandon du taux plancher, les entrepreneurs n'ont pas besoin d'une nouvelle dégradation des conditions cadres.

Les familles suisses sont aussi les parents pauvres de cette initiative. Imaginer un peu que les enfants en ligne directe soient taxés à hauteur de 20% lors d'une succession familiale. Est-ce une bonne idée que de proposer de telles mesures?

De nombreux cantons suisses ne connaissent pas d'impôt sur les

successions en ligne directe. C'est notamment le cas en Valais. Vouloir nationaliser cette thématique, c'est un affront fait aux cantons, une mise sous tutelle.

En terme fiscal, ce texte est aussi une aberration. Comment peut-on seulement proposer de taxer 3 fois le même franc?

Il serait peut-être temps que tout le monde en Suisse comprenne la chance que nous avons d'avoir une économie prospère, un chômage très bas, un des pays les plus innovants. Longtemps, nous avons été un modèle de stabilité. J'ai peur que les incertitudes liées à toutes ces initiatives souvent impossibles à mettre en œuvre (pensons à l'extrême difficulté de mettre en place une loi après le vote de la Lex Weber ou à l'impasse dans le-

quel nous nous trouvons après le vote du 9 février 2014) finissent de nous déstabiliser et donc nous fassent du mal. N'oublions jamais que pour qu'un Etat fonctionne, il faut que le pays crée de la richesse capable de mettre en place une politique de formation, de santé, de sécurité, de culture. Sans richesse privée, pas d'Etat.

Dernier point, le plus discutable je pense, l'effet rétroactif au 1er janvier 2012. C'est clairement le point le plus dangereux. Imaginez que même Stéphane Rossini, le conseiller national socialiste, s'est déclaré contre le texte de la gauche en grande partie à cause de ce détail qui n'en est pas un.

Donc en résumé, le 14 juin 2015, c'est un non très clair que je glisserai dans l'urne au sujet de cette initiative sur les successions.

Pierre-Alain Grichting